

## Séance ordinaire du 13 août 2012

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour d'août deux mille douze (13 août 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### **FORMANT QUORUM**

#### **Ouverture de la séance**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – 13 août 2012

7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs phase V

8. Adoption du règlement numéro 416-1-2012 pour modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

9. Adoption du règlement numéro 413-2-2012 pour modifier l'article 3 du Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année 2012

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers

11. Autorisation à demander des soumissions publiques – Prolongation des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

12. Autorisation de signataires – Entente préliminaire – Projet domiciliaire Phase V rue des Seigneurs et des Gouverneurs – M. Gilles Lefebvre

13. Octroi de contrat – Beaudry & Palato inc. – Réaménagement du futur hôtel de ville

14. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

15. Octroi de contrat – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égout – Caméra conventionnel

16. Octroi de contrat – Sel de déglacage

## Séance ordinaire du 13 août 2012

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Marc Bournival à l'égard du lot 3 075 097 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-08
  18. Demande de dérogation mineure de M. Paul Bournival à l'égard du lot 5 114 306 (subdivision du lot 2 545 656) du cadastre du Québec
  19. Demande de dérogation mineure du Centre de la petite enfance (CPE) La Petite Sauterelle inc. à l'égard de l'immeuble sis au 200, rue Saint-Honoré, lot 2 548 814 du cadastre du Québec
  20. Demande de dérogation mineure de Mmes Francine Desjardins, France Desjardins, Audrey-Anne Bouchard et Marie-Pier Bouchard et MM. Marc-André Bouchard et Jean-François Bouchard à l'égard de l'immeuble sis au 55, Place Louis-Denis, lot 4 070 375 du cadastre du Québec
  21. Demande de dérogation mineure de Madame Andrée Côté à l'égard de l'immeuble sis au 542, avenue Duplessis, lot 5 006 459
  22. Modification de la résolution numéro 2012-05-173 - Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
  23. Conseil régional de l'environnement Mauricie – Renouveau de l'adhésion
  24. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs
  25. Motion de félicitations – 47<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Shawinigan
  26. Affaires diverses
    - 26.1 Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3<sup>e</sup> rang
    - 26.2 Avis de motion – Règlement sur le stationnement
    - 26.3 Motion de félicitations – Comité organisateur des Jeux du Québec de Shawinigan
- Période de questions
27. Clôture de la séance

**2012-08-273**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Monsieur le maire souhaite à tous un bon retour de vacances. Il mentionne qu'il veut répondre aux questions qui lui ont été posées dans la rue. Il indique que le nouveau bâtiment qui est en construction au carrefour de l'autoroute 55 abritera l'entreprise Novel qui œuvre dans le domaine de la production audiovisuelle ainsi que son entrepôt de matériel de scène, de décoration et de sonorisation.

Il mentionne également qu'un lave-auto a pris place dans l'ancien garage Sonic. Il informe les citoyens que l'eau desservant cette entreprise ne provient pas du réseau public d'eau potable mais d'un puits privé qui ne fait pas parti du même bassin versant que les puits de la municipalité, de plus, le règlement de zonage de la municipalité le permet.

En ce qui concerne les travaux de réfection dans le 5<sup>e</sup> rang, ils devraient se terminer cette semaine. Ils ont été retardés à cause de la pluie.

Monsieur le maire avise que des travaux d'asphaltage seront effectués en face de la future caisse populaire ainsi qu'à deux endroits sur le chemin des Dalles. Le tout devrait être complété au plus tard la semaine prochaine.

Pour ce qui est du déménagement de la Caisse populaire, la date a été reportée à la mi-septembre ce qui a pour effet de retarder celui de l'hôtel de ville à la mi-novembre.

## Séance ordinaire du 13 août 2012

Il informe les citoyens présents que l'avis d'interdiction d'arrosage était plutôt à titre préventif en raison du manque de précipitation. Il remercie les résidents qui ont consommé l'eau potable de façon responsable. Il dit qu'il rencontrera demain les employés du service des travaux publics qui lui feront part de la situation afin de pouvoir éventuellement lever l'interdiction d'arroser.

Il informe que le règlement de stationnement sera modifié afin de limiter le temps de stationnement devant le bureau de poste à 15 minutes.

Il annonce également que les boîtes aux lettres de la rue des Gouverneurs seront déplacées d'environ cinquante pieds afin de régler les problèmes de congestion.

Il mentionne qu'il a agi à titre de bénévole lors de la Finale des Jeux du Québec de Shawinigan et il souligne que cette équipe était formidable et très bien organisée.

Il explique en terminant que pour des raisons de sécurité pour les citoyens et pour rencontrer également les normes du schéma de couverture de risques, les pompiers de Saint-Étienne-des-Grès n'ont pu participer à la compétition de pompiers qui a eu lieu la fin de semaine dernière à Saint-Barnabé.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2012-08-274

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard Saint-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 13-08-2012 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-08-275

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 13-08-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2012-08-276

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2012 totalisant 251 205,54 \$.

## Séance ordinaire du 13 août 2012

- les comptes à payer au 31 juillet 2012 au montant de 57 908,13 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **Genivar inc. - Honoraires professionnels – Étude du poste de pompage (rue des Gouverneurs) – Devis réfection du 5<sup>e</sup> Rang**

**2012-08-277**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 0259721 et 0259775 à Genivar inc. au montant respectif de 1 920,08 \$ et de 2 512,20 \$ pour un total de 4 432,28 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'étude du poste de pompage de la rue des Gouverneurs (rés. 2012-04-133) et la préparation de plans et devis pour la réfection du 5<sup>e</sup> Rang pour la période se terminant le 7 juillet 2012 (rés. : 2011-08-248; 2012-06-215).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Convention collective de travail - Pompiers**

**2012-08-278**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53002193 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 2 548,14 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective de travail des pompiers de la municipalité, pour la période se terminant le 30 juin 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Négociation convention collective des employés municipaux et politique salariale pour les employés cadres et non syndiqués**

**2012-08-279**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 3481 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 219,89 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour les négociations de la convention collective des employés municipaux et l'élaboration d'une politique salariale pour les employés cadres et non syndiqués de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Serge Munger, consultant en coaching - Accompagnement en gestion**

**2012-08-280**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture datée

## Séance ordinaire du 13 août 2012

du 10 juillet 2012, à Serge Munger, consultant en coaching, au montant de 125,00 \$, incluant les taxes, pour un accompagnement en gestion et la production d'un rapport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Lignes Maska – Lignage des rues

**2012-08-281**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 405 à Lignes Maska au montant de 17 225,80 \$, pour le lignage de rue. (Rés. 2012-04-131)

### Dessau – Honoraires professionnels - Plans et devis – Réfection du boulevard de la Gabelle

**2012-08-282**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 900022507 à Dessau au montant de 8 163,23 \$, représentant des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réfection du boulevard de la Gabelle. (Rés. 2012-06-217)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Engagements de crédits – 13 août 2012

**2012-08-283**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et le transfert budgétaire suivants :

#### **Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Achat de livres – Bibliothèque St-Thomas	02.702.31.690	77,85 \$
T-Shirts-Gymkhana 2012	02.701.50.649	280,52 \$
Location toilettes – Écurie Saint-Pierre	02.701.50.516	351,94 \$
Décoration – salle communautaire	02.701.20.522	500,00 \$
Affiche secteur nom de rue	02.355.00.349	282,73 \$
Rouleau membrane géotextile	02.320.00.521	1 073,41 \$
Convertisseur de courant 12v. – 120v. (pour recharge de batterie 12 volts sur chantier)	02.320.00.643	320,00 \$
Épandage herbicide – Étangs aérés	02.414.00.521	1 677,20 \$
<b>Total</b>		<b>4 563,65 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs phase V

**2012-08-284**

**Jocelyn Isabelle** donne avis de motion avec dispense de lecture que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux visant la réalisation des infrastructures de rue du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs phase V.

## Séance ordinaire du 13 août 2012

### **8. Adoption du règlement numéro 416-1-2012 pour modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 4 juin 2012, le Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 8.2.1 sur les périodes d'arrosage;

**ATTENDU** qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 juillet 2012, par Jocelyn Isabel et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-07-248;

**2012-08-285**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 416-1-2012 pour modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **9. Adoption du règlement numéro 413-2-2012 pour modifier l'article 3 du Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année 2012**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 20 décembre 2011, le Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2012;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de taxer les dépenses en intérêts pour l'échéance de décembre 2012 pour les règlements 388-2010, 395-2010 et 397-2010;

**ATTENDU QU'**un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 juillet 2012, par Gaëtan Léveillé et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-07-249;

**2012-08-286**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 413-2-2012 pour modifier l'article 3 du Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers**

**2012-08-287**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Autorisation à demander des soumissions publiques – Prolongation des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V**

**2012-08-288**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de

## Séance ordinaire du 13 août 2012

soumissions publiques pour la prolongation des rues des Seigneurs et des Gouverneurs- Phase V.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Autorisation de signataires – Entente préliminaire – Projet domiciliaire Phase V rues des Seigneurs et des Gouverneurs – M. Gilles Lefebvre**

**CONSIDÉRANT** que le promoteur monsieur Gilles Lefebvre désire procéder à la phase V du développement domiciliaire du secteur des rues des Seigneurs et des Gouverneurs sur le lot 4 497 630 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**2012-08-289**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet de monsieur Gilles Lefebvre;

**QU'**une entente soit signée ultérieurement avec le promoteur conditionnellement à ce qu'il rencontre tous les critères normalement inclus dans ce genre d'entente;

**QUE** le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Octroi de contrat – Beaudry & Palato inc. – Réaménagement du futur hôtel de ville**

**2012-08-290**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Beaudry & Palato inc. le contrat pour le suivi de chantier des travaux de réaménagement du futur hôtel de ville, pour un montant forfaitaire de 7 000,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Octroi de contrat – Sable (abrasif)**

**2012-08-291**

Il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Louis Boucher le contrat pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques de sable (abrasif) au taux de 4,10 \$ la tonne métrique, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Octroi de contrat – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égout – Caméra conventionnelle**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offre sur invitation pour le nettoyage et l'inspection des conduites et des regards d'égout à l'aide d'une caméra conventionnelle;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissions ont été reçues et produites, comme suit :

## Séance ordinaire du 13 août 2012

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	29 463,35 \$
Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc.	56 849,74 \$
NORDIKeau inc.	22 794,02 \$

2012-08-292

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le nettoyage et l'inspection des conduites et des regards d'égout à NORDIKeau inc. au montant de 22 794,02 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Octroi de contrat – Sel de déglacage**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage :

**CONSIDÉRANT** que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission conforme comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Sel Frigon inc.	74 936,11 \$
Sel Warwick inc.	78 550,92 \$
Sifto Canada corp.	80 151,37 \$
Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel Itée	76 840,10 \$

2012-08-293

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage à Sel Frigon inc. au montant de 74 936,11 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Marc Bournival à l'égard du lot 3 075 097 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-08**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation de monsieur Marc Bournival porte sur l'utilisation non agricole d'une partie du lot 3 075 097 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-08, sur une superficie totale de 1 061.4 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que le lot 3 075 097 est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au Schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du Schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé;

## Séance ordinaire du 13 août 2012

**CONSIDÉRANT** que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu de l'article 106 du règlement de zonage numéro 234-90;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

**2012-08-294**

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande d'autorisation de monsieur Marc Bournival auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18. Demande de dérogation mineure de M. Paul Bournival à l'égard du lot 5 114 306 (subdivision du lot 2 545 656) du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Paul Bournival consiste à permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée à 19 mètres de l'emprise de rue, sur le nouveau lot 5 114 306 (subdivision du lot 2 545 656) de la zone Cb-02;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne respecte pas le règlement de zonage 234-90, article 82, qui stipule que la marge avant d'un bâtiment principal doit se situer entre 4 et 13 mètres de l'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT** que la demande aurait pour effet d'aligner la résidence sur la maison de gauche tout en permettant au voisin de droite de continuer à jouir de sa vue;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Paul Bournival;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2012-08-295**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Paul Bournival, concernant le nouveau lot 5 114 306 (subdivision du lot 2 545 656) de la zone Cb-02, à l'effet d'autoriser la construction d'une maison unifamiliale isolée jusqu'à 19 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19. Demande de dérogation mineure du Centre de la petite enfance (CPE) La Petite Sauterelle inc. à l'égard de l'immeuble sis au 200, rue Saint-Honoré, lot 2 548 814 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par le Centre de la petite enfance (CPE) La Petite sauterelle inc. consiste à permettre un agrandissement de son bâtiment principal, sis au 200 rue St-Honoré, lot 2 548 814, de la zone Pa-01, avec des marges d'implantation latérale et arrière moindre que celles prescrites au règlement de zonage;

## Séance ordinaire du 13 août 2012

**CONSIDÉRANT** que l'implantation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 234-90, article 75, puisque l'agrandissement prévue de la bâtisse serait à 2,98 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 5,00 mètres ainsi qu'à 10,85 mètres de la ligne arrière au lieu de 11,81 mètres;

**CONSIDÉRANT** que l'espace disponible pour un agrandissement sur ce terrain est restreint et que le promoteur tente de limiter l'impact sur l'aire de jeux des enfants;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure du CPE La Petite sauterelle inc.;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2012-08-296**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par le Centre de la petite enfance La Petite sauterelle Inc., concernant le lot 2 545 814 de la zone Pa-01, à l'effet d'autoriser un agrandissement du bâtiment principal à 2,98 mètres de la ligne latérale gauche et à 10,85 mètres de la ligne arrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20. Demande de dérogation mineure de Mmes Francine Desjardins, France Desjardins, Audrey-Anne Bouchard et Marie-Pier Bouchard et MM. Marc-André Bouchard et Jean-François Bouchard à l'égard de l'immeuble sis au 55, Place Louis-Denis, lot 4 070 375 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Mmes Francine Desjardins, France Desjardins, Audrey-Anne Bouchard et Marie-Pier Bouchard et MM. Marc-André Bouchard et Jean-François Bouchard consiste à régulariser l'implantation de leur habitation multifamiliale isolée, sise au 55 Place Louis-Denis, sur le lot 4 070 375, de la zone Ra-20;

**CONSIDÉRANT** que l'élément à régulariser est la marge latérale gauche à 1,8 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrits à l'article 75 du règlement de zonage 234-90;

**CONSIDÉRANT** que la somme, soit 6,4 mètres, des deux marges latérales du bâtiment, est conforme à la somme minimale exigée qui est de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les requérants invoquent une erreur humaine de l'entrepreneur en fondation;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2012-08-297**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Mmes Francine Desjardins, France Desjardins, Audrey-Anne Bouchard et Marie-Pier Bouchard et MM. Marc-André Bouchard et Jean-François Bouchard concernant le lot 4 070 375 de la zone Ra-20, à

## Séance ordinaire du 13 août 2012

l'effet de régulariser la marge latérale gauche de l'habitation multifamiliale isolée à 1,8 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **21. Demande de dérogation mineure de Madame Andrée Côté à l'égard de l'immeuble sis au 542, avenue Duplessis, lot 5 006 459**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Madame Andrée Côté consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal de sa propriété sise au 542, avenue Duplessis, sur le lot 5 006 459, de la zone Af-09;

**CONSIDÉRANT** que l'élément à régulariser est la marge avant à 5,95 mètres au lieu de 7,62 mètres tel que l'exigeait l'article 14 du règlement numéro 76 lors de la construction;

**CONSIDÉRANT** que l'alignement avec les maisons voisines est maintenu;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Andrée Côté;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2012-08-298**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Andrée Côté, concernant le lot 5 006 459 de la zone Af-09, à l'effet de régulariser la marge avant du bâtiment principal à 5,95 mètres au lieu de 7,62 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **22. Modification de la résolution numéro 2012-05-173 - Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2012-05-173 par laquelle le conseil autorisait l'embauche de madame Geneviève Massicotte au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au service de l'urbanisme;

**2012-08-299**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prolonge l'embauche de madame Geneviève Massicotte au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement de quatre (4) semaines portant ainsi le nombre maximal de semaines de travail à seize (16).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **23. Conseil régional de l'environnement Mauricie – Renouvellement de l'adhésion**

**2012-08-300**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'Environnement Mauricie (CREM) au coût de 25 \$, et renomme Nicolas Gauthier,

## Séance ordinaire du 13 août 2012

conseiller, comme représentant du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès auprès de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs**

2012-08-301

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de sept (7) moniteurs pour l'animation du Tournoi familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, soit 10,90 \$/heure auquel s'ajoutent des avantages sociaux de 12,5 % le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **25. Motion de félicitations – 47<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Shawinigan – Sélection d'athlètes de la municipalité**

2012-08-302

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement trois (3) athlètes de la municipalité qui ont été sélectionnés pour participer à la 47<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Shawinigan soient Samuel Paquette au baseball, Olivier Boucher et Laurie Francoeur au soccer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **26. Affaires diverses**

#### **26.1 Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3<sup>e</sup> Rang**

**CONSIDÉRANT** la demande du Club équestre La Foulée Mauricienne à l'effet d'obtenir un droit de passage dans le 3<sup>e</sup> Rang (cordon);

2012-08-303

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage au Club équestre la Foulée Mauricienne sur toute la longueur du 3<sup>e</sup> Rang (cordon) à partir de l'intersection du chemin Marcotte vers la route des Pins;

**QUE** le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **26.2 Avis de motion – Règlement sur le stationnement**

2012-08-304

**Richard St-Pierre** donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement pour modifier le règlement sur le stationnement afin de créer une zone de stationnement de 15 minutes devant le bureau de poste.

#### **26.3 Motion de félicitations – Comité organisateur des Jeux du Québec de Shawinigan**

2012-08-305

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la

## Séance ordinaire du 13 août 2012

47<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Shawinigan qui s'est tenue du 26 juillet au 3 août 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

M. Gaëtan Léveillé tient à féliciter la population pour la collaboration de tous pour les travaux effectués en vue de la visite du juge des Fleurons du Québec.

Mme Francine Boulanger rappelle que le mercredi 15 août sera le dernier mercredi de la culture de la saison.

### Période de questions

Début : 20 h 09  
Fin : 20 h 10

### 27. Clôture de la séance

**2012-08-306**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière